

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 11
Absents : 4

L'an deux mille vingt-trois le vendredi 24 mars à dix-sept heures. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Date convocation :
Le 14 mars 2023

N°2023_D11 : Avancement de grade portant création d'un emploi permanent.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, RAYSSEGUIER Christian.

Absents donnant procuration :

RUIZ Benoit donne procuration à CABROL Jacqueline
TONON Yannick donne procuration à BERNA Martine
LECUTIER Jean-Marc donne procuration à MILHET Benoit
MONJAL Mathilde donne procuration à AUSSILLOU Pierre

Secrétaire de séance :

MILHET Benoit, a été nommé secrétaire de séance.

Nous avons reçu du Centre de gestion du Tarn, une proposition d'avancement de grade concernant 4 agents. Il convient de modifier les emplois des agents par délibération.

L'avancement de grade concerne :

- MARAVAL Nicolas
- THOMAZE Agnès
- BORDE Marie
- GAYRAL Bernadette

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu des avancements de grade il convient de créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création des emplois suivants à compter du 24 mars 2023 :

- D'Adjoint technique principal 2eme classe à temps complet relevant de la catégorie C
- D'Adjoint technique principal 2eme classe à temps non complet à raison de 30heures/semaine relevant de la catégorie C

- D'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C

La création des emplois suivants à compter du 24 décembre 2023 :

- D'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 13,25heures/semaine relevant de la catégorie C

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1
Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait à Boissezon le 24 mars 2023,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire compte Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus, tenu de la transmission à la Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil sous-préfecture le 27 mars Municipal. 2023.